

B.P. 429 27504 Pont-Audemer cedex
Tél. 02 32 41 08 15 Fax 02 32 41 24 74
E mail : info@ville-pont-audemer.fr

N°0005-2024

DECISION DU MAIRE

Demande d'aides financières auprès de l'État au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) et à tout autres organismes au montant le plus élevé possible pour le financement de la réhabilitation du petit théâtre

Le Maire de la ville de PONT-AUDEMER

VU l'article L2122-22 du Code général des collectivités territoriales,

VU la délibération du conseil municipal n°101-2022 en date du 14 décembre 2022 portant délégation du Conseil municipal au maire ou à son représentant de demander à tout organisme financeur, l'attribution de subventions, pour tout projet, en investissement et/ou en fonctionnement, sans limite de montant.

Considérant que le petit théâtre revêt un caractère patrimonial fort pour la ville de Pont-Audemer ;

Considérant le potentiel architectural mais également d'usage du bâtiment ;

Considérant que le plan de financement ci-dessous permettrait à la commune d'engager les travaux :

Plan de financement prévisionnel				
Dépenses HT		Recettes		
Travaux de réhabilitation	1 137 500,00 €	DETR	40,00%	574 845,00 €
études et honoraires	299 612,50 €	Fonds Friche	20,00%	287 422,50 €
		Région (contrat de territoire	20,00%	287 422,50 €
		CCAPVR	20,00%	287 422,50 €
Total	1 437 112,50 €	Total		1 437 112,50 €

DECIDE de solliciter les aides financières auprès de l'État au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) et à tout autres organismes au montant le plus élevé possible pour le financement de la réhabilitation du petit théâtre.

Fait à Pont-Audemer, le 02 janvier 2024

le Maire de Pont-Audemer


Alexis DARMOIS



Coût estimatif de l'opération

Pour être recevable, un dossier doit faire apparaître des montants identiques sur les devis ou l'APD, la délibération et le plan de financement

Nature des dépenses les montants indiqués (sans arrondi) doivent être justifiés	Nom du prestataire	Montant (HT)	dont montant accessibilité (catégorie 2/B)	dont montant renovation énergétique (catégorie 2/C)
Maîtrise d'œuvre			A proratiser le cas échéant	
Études complémentaires / frais annexes			A proratiser le cas échéant	
honoraires		296 112,50 €		
études de sols		3 500,00 €		
Sous-total MOE/Études		299 612,50 €		
Travaux ou acquisitions (catégorie A/2 et A/3)			A détailler le cas échéant	
travaux réhabilitation		1 137 500,00 €		
Sous-total travaux ou acquisitions		1 137 500,00 €		
COÛT TOTAL PRÉVISIONNEL (HT)		1 437 112,50 €		

Ressources prévisionnelles de l'opération

Financements	à préciser le cas échéant	sollicité ou acquis	Montant (HT)	Taux
Fonds européens				
DETR			574 845,00 €	40,00%
DSIL				
FNADT				
Autres aide État	fonds friche		287 422,00 €	20,00%
Conseil régional	Contrat de territoire		287 422,00 €	20,00%
Conseil départemental				
EPCI				
Autre collectivité				
à préciser				
Sous-total aides publique	Taux de financement public		1 149 689,00 €	80,00%
Autres aides non publiques				
à préciser				
Sous-total autres aides non publiques				
Part de la collectivité	Fonds propres		287 422,00 €	
	Emprunt			
	Crédit bail ou autres			
	Recettes générées par le projet			
Participation du maître d'ouvrage			287 422,00 €	20,00%
TOTAL RESSOURCES PRÉVISIONNELLES (HT)			1 437 111,00 €	

Le maître d'ouvrage s'engage sur le plan de financement de l'opération tel qu'annoncé ci-dessus qui est conforme à celui sur lequel le conseil municipal, de communauté ou syndical s'est prononcé.

Fait à : Pont-Audemer

Le : 19/12/2023

Signature (nom et qualité) et cachet

Le Maire, Alexis DARMOIS

